



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Renault

Question écrite n° 15923

Texte de la question

M. Yves Tavernier appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le non-respect de la durée légale du travail sur le centre d'essais et de recherche Renault de Lardy dans l'Essonne, alors que le pays compte 3 millions de chômeurs, et que le Parlement vient de voter le projet de loi sur les 35 heures. La réduction du temps de travail est un levier important mis en place par la majorité pour créer des emplois qui, avec la reprise de la croissance, permettra de résorber de façon significative le chômage. C'est aussi, pour les entreprises qui amélioreront ainsi l'organisation du travail, la possibilité d'augmenter leur productivité. Au même moment, chez Renault, dans une entreprise où l'Etat est le principal actionnaire, un plan social prévoyant la suppression de 2 600 emplois, est refusé par les différents syndicats, alors que dans l'un de ses établissements, au centre d'essais de Lardy, l'entreprise Renault, non seulement ne s'oriente pas vers la mise en oeuvre des 35 heures, mais, en plus, mène une politique contraire à cet objectif. En effet, un rapport récent de l'inspection du travail note que les cadres peuvent effectuer régulièrement de 40 à 50 heures hebdomadaires sans qu'aucune heure supplémentaire ne leur soit d'ailleurs comptabilisée. En outre et malgré les injonctions qui ont suivi, la direction de Renault évoque un certain nombre de prétextes pour retarder sa mise en conformité avec la législation. Le centre Renault Lardy compte un pourcentage important de cadres (24 %), et nous le savons, ceux-ci sont aussi fortement touchés par le chômage. C'est pourquoi il lui demande si l'Etat pourrait intervenir dans les entreprises où il exerce des responsabilités pour expliquer que réduction du temps de travail et nouvelle organisation du travail créent des emplois.

Données clés

Auteur : [M. Yves Tavernier](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15923

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3347